



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le deux décembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le vingt-six novembre, sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET

Etais excusé : ./.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : David ROBINET

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DGST, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel.

Etaient absentes : Katia PEPPOLONI, Chargée de mission, Manon TURPIN, service communication.

፲፭

7. Objet: Rénovation du gymnase d'Entrange - Demandes de subvention

Vu les crédits inscrits au budget,

Vu la délibération n° 37 de Conseil communautaire du 10 avril 2024 validant le projet de réhabilitation du Pavillon de repli EDF à Entrange pour sa transformation en espace de Futsal et en cellules commerciales annexes,

Vu la délibération n° 21 du Conseil communautaire en date du 24 juin 2025 validant le montant du projet initial à 2 500 000 € H.T.,

Considérant que la CCCE a fait l'acquisition des terrains et du bâtiment anciennement propriété de EDF,

Considérant que le projet consiste en la rénovation complète de la salle de repli EDF, ainsi que la création d'une extension, afin d'y accueillir, d'une part, une salle sportive polyvalente destinée à la pratique du futsal, badminton, basket et volley-ball, et d'autre part, des cellules commerciales,

Considérant que les travaux comprennent des démolitions partielles, la réorganisation intérieure complète du bâtiment, la construction d'une extension, la rénovation des façades, le remplacement de la couverture, le remplacement des menuiseries extérieures, le réaménagement des abords,

Considérant que le projet de rénovation entre dans le programme « Fond Vert » de l'Etat, le programme « Climaxion », et le programme « Cadre de vie » de la Région Grand Est,

Considérant que les travaux de rénovation et d'extension sont évalués à 2 500 000 € H.T.,

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant,

Objet	Dépenses	Recettes	
Travaux	2 500 000 €	Subvention : Fond Vert (Etat) : 28,44 %	711 033,75 €
		Subvention : Climaxion (ADEME – Région Grand Est) : 13,37 %	334 225,00 €
		Subvention : « soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population » (Région Grand Est) : 12,80%	320 000,00 €
		Autofinancement (CCCE) : 45,39 %	1 134 741,25 €
TOTAL	2 500 000 € H.T.	TOTAL	2 500 000 € H.T.

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire,

- d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès des différents financeurs, selon le tableau ci-dessus, pour les travaux de rénovation du gymnase à Entrange,
- de valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Il est précisé que la part non subventionnée sera financée par les fonds propres de la CCCE.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
 Abstention : 0
 Contre : 0

Fait à Cattenom, le 3 décembre 2025

Le Président
 Michel PAQUET
 Le Président

